



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question au Gouvernement n° 1477

Texte de la question

EMPLOIS VIE SCOLAIRE ET AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Pascal Deguilhem, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M Pascal Deguilhem. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, aujourd'hui 30 juin, vous avez la possibilité de vous installer dans vos nouvelles fonctions en refusant de mettre en oeuvre le plan social sans précédent décidé par votre prédécesseur. En effet, 30 000 personnes - EVS, emplois vie scolaire, ou AVS, auxiliaires de vie scolaire - recrutées par votre ministère voilà trois ou six ans, vont venir allonger les files d'attente de Pôle emploi, simplement parce que le Gouvernement en a décidé ainsi.

En pleine crise économique, à un moment où l'école doit être l'objet de la plus grande attention, cet abandon est inacceptable. Pendant la durée de leur contrat, ces salariés, payés entre 600 et 800 euros nets par mois, se sont investis sans compter dans leur emploi. Ils ont aidé les directeurs des établissements dans leurs tâches administratives. Ils ont permis, pour la satisfaction de toute la communauté éducative, la scolarisation d'un grand nombre d'élèves en situation de handicap. Ils ont été pleinement intégrés dans les équipes éducatives. Ils ont eu le mérite de se former eux-mêmes, faute d'avoir pu bénéficier des formations initialement prévues par votre ministère. Ils ont acquis une véritable formation professionnelle. Opérationnels et essentiels au bon fonctionnement de nos écoles, ils sont reconnus par les inspecteurs d'académie, les directeurs d'école et les parents.

J'ajoute que les auxiliaires de vie scolaire ont joué un rôle essentiel en permettant la prise en charge individuelle d'enfants en situation de handicap qui, sans eux, n'auraient pu s'intégrer à l'école et progresser.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.) Pour ces enfants, la continuité de la prise en charge et l'unicité du référent sont primordiales.

C'est pourquoi le renvoi sec de ces personnels à la case chômage n'est pas acceptable. Cette opinion est partagée sur tous les bancs de cet hémicycle. Nous sommes aujourd'hui le 30 juin ; quelle décision allez-vous prendre, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale.

M Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le député, je ne peux pas vous laisser caricaturer la situation. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Que les Français se rassurent : à la rentrée prochaine, il y aura toujours autant d'emplois vie scolaire et d'auxiliaires de vie scolaire dans les écoles, auprès des élèves. Seulement, comme vous l'avez rappelé, il s'agit de contrats à durée déterminée, de trois ans, renouvelables une fois. Sur un total de 30 000 contrats, les 18 000 contrats renouvelables seront renouvelés. Les 12 000 autres arrivent à leur terme, mais les postes, eux, sont maintenus ! Il y aura toujours, à la rentrée, des EVS ou AVS dans les classes. Mais, pour les personnes, les choses étaient claires depuis le début. Il avait en effet été précisé d'entrée que ces contrats étaient ouverts pour une durée déterminée avec l'appui d'un accompagnant de formation, dans le but de servir de tremplin vers l'emploi. Leurs signataires ont d'ailleurs eu accès aux concours internes de la fonction publique.

Enfin, c'est précisément parce que l'accompagnement individuel des enfants handicapés suppose une relation particulière entre l'adulte et l'enfant que nous cherchons actuellement des solutions avec le monde associatif. Mais encore une fois, monsieur le député, gardez-vous de toute caricature, puisqu'il y aura, à la rentrée, autant

de personnel de vie scolaire qu'aujourd'hui auprès des enfants et dans les classes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1477

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er juillet 2009